

**CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-VIENNE**  
**MARIE-FRANÇOISE PEROL-DUMONT**  
**(SOCIATISTE, RADICAL, CITOYEN ET DIVERS GAUCHE)**  
**- 353 893 HAB.-**

*Lancement d'un projet de développement durable : l'Agenda 21*

Depuis quelques années, le Conseil général de la Haute-Vienne mène des actions en faveur de l'environnement, de la protection des milieux naturels et de la qualité de l'eau. En 2006, le département a souhaité renforcer cet engagement et réaliser une démarche Agenda 21. Le document final a été adopté en juin 2008.

**Organisation et conduite de la politique territoriale de développement durable**

L'Agenda 21 du Conseil général de la Haute-Vienne, voté par les 42 conseillers généraux, est conduit sur le plan technique par un chargé de mission. Il assure le suivi et la coordination du projet.

L'élaboration du plan d'actions a fait l'objet d'une forte mobilisation interne et externe, avec :

- des Ambassadeurs 21, en charge de porter et faire connaître la démarche Agenda 21 engagée par le Conseil général (157 agents volontaires) ;
- des Ateliers 21, constitués des Ambassadeurs 21 et d'agents de la collectivité pour réaliser le diagnostic de développement durable et échanger des idées sur les futures actions possibles<sup>1</sup>. 380 agents ont participé aux 26 ateliers mis en place ;
- des Forums 21, organisés pour recueillir les avis et les propositions de la population. Animés par les élus de la collectivité, 8 forums 21<sup>2</sup> se sont déroulés sur l'ensemble du territoire et ont accueilli près de 450 participants ;
- un appel à contribution (par le biais d'un questionnaire) à destination des agents et des élus de la collectivité pour connaître leurs pratiques et leurs attentes ;
- les Clubs 21, constitués d'élus, d'agents de service et des partenaires de la collectivité (institutionnels, économiques, sociaux et associatifs). Ces tables rondes ont pour objectif d'ouvrir le débat et de recueillir des propositions d'actions opérationnelles. 70 partenaires et 31 conseillers généraux ont participé au moins une fois aux 18 Clubs 21<sup>3</sup>.

En parallèle, une campagne de sensibilisation des élus et des agents a été mise en place avec :

- 17 réunions de sensibilisation aux enjeux du développement durable (551 agents) ;
- une conférence-débat en présence de la Présidente du Conseil national de développement durable ;
- la « Lettre des Ambassadeurs 21 », permettant de tenir informés les agents de l'avancée de la démarche (9 numéros diffusés depuis 2 ans) ;
- un concours artistique sur le thème « l'eau et la biodiversité » avec plus de 300€ de prix (30 œuvres déposées et diffusion de l'ensemble des œuvres dans la collectivité) ;
- le magazine interne « Pluriel » distribué à chaque agent ;
- les « infos rapides » diffusées régulièrement aux 2 000 agents ;
- le site Intranet du Conseil général de la Haute-Vienne.

En externe, les citoyens sont informés par le journal de la Haute-Vienne (distribué à chaque foyer) et le site Internet du Conseil général.

<sup>1</sup> Durant la phase de recherche d'idées sur les futures actions possibles, des intervenants extérieurs sont venus guider les participants dans leur réflexion sur des thèmes tels que l'énergie, l'eau ou encore le commerce équitable.

<sup>2</sup> Les Forums 21 ont été organisés autour de 4 thèmes : la citoyenneté, la solidarité, le cadre de vie et le développement.

<sup>3</sup> 6 Clubs 21 ont été organisés autour des 6 thématiques retenues pour le plan d'actions.

## Vision stratégique et plan d'actions

L'Agenda 21 du Conseil général de Haute-Vienne s'articule autour de 6 axes stratégiques, déclinés en 30 objectifs et 87 actions :

- la solidarité comme base de la cohésion sociale et territoriale (5 objectifs, 14 actions) ;
- la promotion d'une culture citoyenne et responsable (5 objectifs, 15 actions) ;
- la protection et la valorisation des milieux naturels (6 objectifs, 20 actions) ;
- l'exemplarité des pratiques du Conseil général (5 objectifs, 14 actions) ;
- le choix d'un développement dynamique fondé sur la préservation des ressources naturelles et le partage des richesses (5 objectifs, 16 actions) ;
- le choix d'aménagements durables (4 objectifs, 8 actions).

Des objectifs chiffrés sont fixés pour chaque action.

Pour mesurer et assurer le suivi de l'Agenda 21, un dispositif d'évaluation (indicateurs et objectifs) va être mis en place.

## Actions réalisées, exemplarité et innovations

Axes retenus	Actions engagées	Résultats obtenus
<b>Eco-responsabilité de l'administration</b>	Introduction de critères environnementaux dans les marchés publics	- Achats de papier recyclé pour l'ensemble des services
	Introduction de clauses d'insertion dans les marchés de la collectivité	- Plus de 16 500h d'insertion prévues contractuellement dans les marchés de la collectivité
	Achats de produits issus du commerce équitable	- Achats systématiques de produits équitables pour les manifestations de la collectivité
	Introduction de critères de développement durable dans l'aide aux collectivités	- 2 dossiers en cours d'instruction (projets de plus de 300 000€)
	Diagnostic énergétique des bâtiments départementaux	- Etude menée sur 13 collèges - Recrutement d'1 thermicien - Réalisation d'un bilan carbone à la bibliothèque départementale de prêt
	Réduction des consommations énergétiques dans le bâti départemental	- 3 projets utilisant des énergies renouvelables - 2 projets portant des dispositifs de récupération des eaux pluviales - 1 projet de raccordement à un réseau de chaleur issu d'une centrale énergie déchet
<b>Lutte contre le changement climatique</b>	Accompagnement renforcé dans les projets HQE du territoire : <i>Diffusion de l'information sur les modalités de l'accompagnement</i>	
	Incitation à la réduction de la consommation énergétique des entreprises	-Introduction des critères environnementaux (énergie) dans les dispositifs d'aide à l'immobilier d'entreprise
<b>Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles</b>	Préservation et valorisation de sites naturels et Espaces Naturels Sensibles	- Acquisition de terrain pour sauvegarder la tourbière - Mise en place de parcours et d'outils innovants (GPS)
	Accessibilité des personnes handicapées dans les équipements touristiques	- Bonification aux équipements touristiques qui satisfont au label Tourisme et Handicap

<p><b>Lutter contre les exclusions et les discriminations</b></p>	<p>Mise en place d'actions pour lutter contre les formes « périphériques » de l'exclusion</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérimentation d'actions pour encourager l'usage des TIC dans les collèges (300 000€ en 2008)</li> <li>- Lancement d'un concours santé et citoyenneté auprès des collégiens avec mise en avant du développement durable</li> </ul>
<p><b>Soutien à l'économie sociale et environnementale</b></p>	<p>Introduction de critères de qualité dans les cantines scolaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérimentation sur quelques collèges</li> <li>- Partenariat avec des associations de producteurs locaux et éco-responsables (produits biologiques)</li> <li>- Prise en charge des surcoûts liés à l'achat de produits locaux pour l'ensemble des collèges</li> </ul>
<p><b>Coopération internationale</b></p>	<p>Nouvelle programmation de coopération décentralisée avec la commune de Bama au Burkina Faso</p>	<p>Actions pour 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place d'une radio</li> <li>- réaménagement du marché</li> <li>- actions de formations professionnelles</li> <li>- projets sur l'eau</li> <li>- campagne d'alphabétisation</li> </ul>

**Commentaires :**

**Contact :** Franck PERRACHON (chargé de mission Agenda 21)  
05.55.14.15.70. – [fperrachon@cg87.fr](mailto:fperrachon@cg87.fr)